



## Retraite pour invalidité & complétude des dossiers

Afin que **le traitement du dossier d'invalidité** puisse être **réalisé** dans de **bonnes conditions**, celui-ci doit être complet et contenir :

- Les pièces relatives à la carrière, à envoyer en téléversement,
- Les pièces médicales obligatoires, à envoyer par courrier.

Tout dossier dont la liste des pièces médicales sera incomplète sera systématiquement renvoyé.

Actuellement, le délai de traitement du dossier est d'environ trois mois à compter de la date de réception du dossier complet par la CNRACL.

J'accède à la liste complète des pièces justificatives invalidité